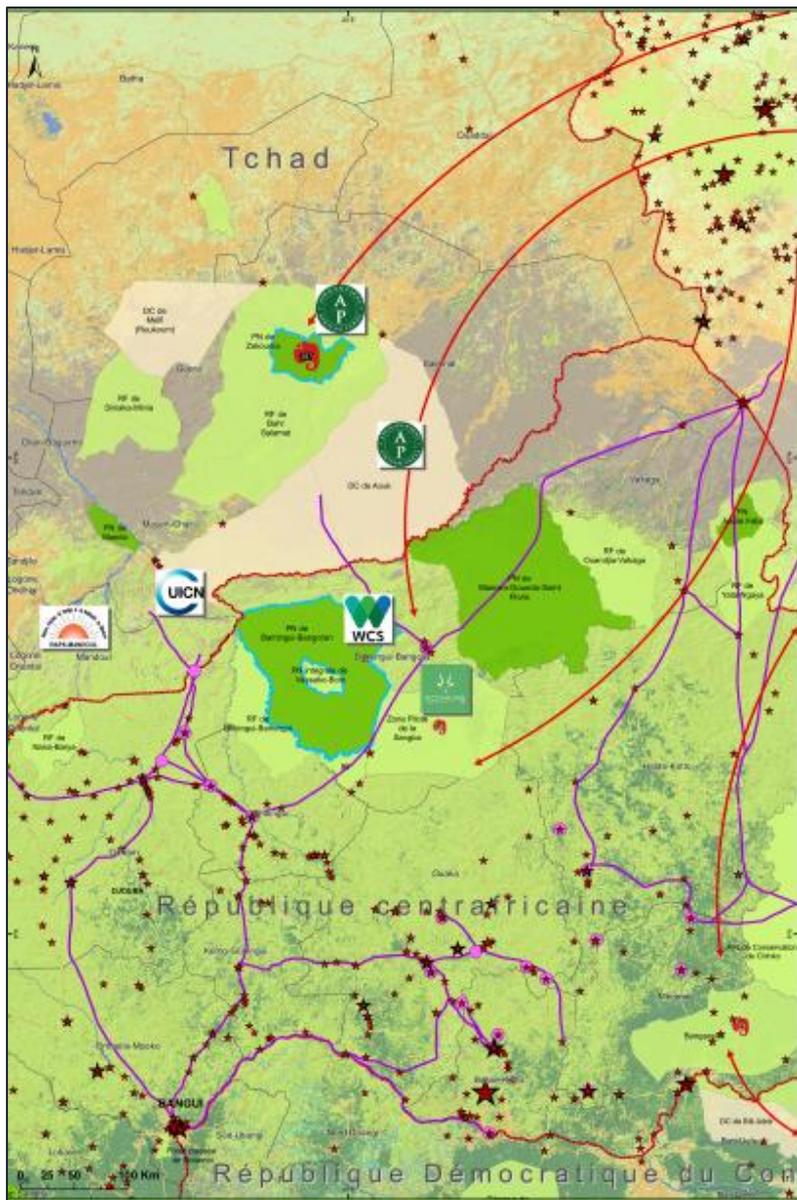


Conférence internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale

Développement d'une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires

BLOC 2 (Tchad, RCA, Soudan)

Proposition de Note conceptuelle



1. Problématique générale/Contexte

La partie soudano-sahélienne référant au Bloc 2 (Tchad, RCA, Soudan) est constituée d'écosystèmes périodiquement inondés et de terre ferme comprenant des communautés d'espèces animales et végétales de très forte valeur patrimoniale. L'ensemble est constitué par une mosaïque de savanes

arbustive, boisée et arborée, de plaines d'inondation, des forêts galeries, de mares, de rivières, de rôneraies, de bamboueraies, d'escarpements, de plateaux cuirassés... permettant à une flore et une faune très diversifiée de vivre potentiellement dans de bonnes conditions. La région, considérée le Serengeti de l'Afrique francophone dans les années '60, maintient toutes ses potentialités de conservation même si elle a subi d'importantes pertes de son patrimoine naturel. Les grands mammifères y sont présents avec des espèces phares comme l'Eléphant, la Girafe, le Lycaon, le Lion, le Guépard, le Léopard, l'Eland de Derby, l'Hippopotame, etc. L'avifaune est aussi extrêmement importante avec de nombreux oiseaux, sédentaires ou migrateurs, en particulier le long des cours d'eau, notamment le Bec en Sabot, le Serpentaire, l'Autruche, des Limicoles, de grandes colonies de marabouts, etc.

L'insécurité politique et les conflits qui touchent la région ont des impacts sociaux négatifs importants et provoquent de forts déplacements de populations (réfugiés et déplacés) qui entraînent de nombreux conflits d'usage des ressources naturelles et une pression accrue sur des écosystèmes fragiles.

La "perte progressive du patrimoine social et naturel (capacités et connaissance de gestion ; terres exploitables et ressources naturelles)" est due à plusieurs facteurs qui agissent directement et indirectement sur ces écosystèmes fragiles.

D'une part, on constate l'insécurité, l'augmentation du degré de pauvreté et les effets du changement climatique qui génèrent de situations de forte conflictualité entre groupes et usagers jusqu'à des phénomènes de migration des populations.

D'autre part on observe des transformations au sein des systèmes de production du pastoralisme (transhumance), de l'agriculture et de la cueillette ayant comme conséquence la modification des systèmes de production, la réduction de la biodiversité comme la grande faune et la dégradation des habitats. Dans ce décor, des systèmes de braconnage transfrontaliers de plus en plus sophistiqués sont développés avec comme autres acteurs impliqués, les groupes de pasteurs transhumants armés. Les pressions sont aussi exacerbées par la réduction de la disponibilité en eau de plus en plus importante.

Les conséquences de ces changements portent vers une perte progressive du potentiel productif (terre et ressources naturelles –RN-) et environnemental (fragmentation et dégradation des écosystèmes et des habitats, diminution de la biodiversité, dévalorisation de la faune, etc.).

Actuellement on assiste à des exploitations des RN fondées sur des tactiques à court terme par des pratiques d'exploitation illégales et les contournements de bonnes pratiques de gestion. Le bilan entre les actions de gestion durable des territoires et des RN et celles contraires et anarchiques de développement, de pastoralisme, des prélèvements sur la faune (braconnage) et sur les ressources halieutiques et d'expansion de la cueillette et de l'agriculture est négatif.

Par ailleurs, dans la région, l'approche de conservation s'est limitée à la protection du domaine classé sans pour autant permettre l'intégration des principes de conservation et de développement par une approche écosystémique. Les Aires protégées sont considérées comme des forteresses à défendre (sans pourtant remporter suffisamment de succès) par les gestionnaires et des obstacles par les populations riveraines.

Sans des interventions dans le court terme, les conflits liés à l'accès à ces ressources, dont l'accès à l'eau, risquent d'augmenter et d'entraîner des tensions même entre les Etats. Le déséquilibre en cours porte à l'augmentation des conflictualités sur les ressources et leur gestion. Les tensions et les conflits qui éclatent comportent l'altération de modèles de gestion, une multiplication insoutenable des

pressions sur les RN et la dépendance économique de l'exploitation incontrôlée des ressources. La problématique de la conflictualité est accentuée pour les tensions latentes entre pays voisins et l'absence d'un dialogue transfrontalier visant à résoudre ces tensions.

Le résultat final est que la dilapidation des biens environnementaux et culturels communs (perte du potentiel) est un considérable handicap au développement des communautés locales (répartition inéquitable des bénéfices de l'utilisation des RN).

Objectif :

Elaborer et mettre en œuvre un des Accords et des mécanismes Tri-nationaux, binationaux et nationaux permettant d'assurer la sauvegarde de la diversité biologique et des écosystèmes du bloc écologique Tchad – RCA Soudan, afin de préserver les valeurs et services écosystémiques qui en sont liés.

Objectif spécifique :

Apporter des réponses concertées à la problématique du braconnage et rendre éco-compatible et non conflictuelle la dynamique du pastoralisme transfrontalier.

Résultats

R1 : Un cadre juridique bilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales

Produits 1.1 : Accords transfrontaliers négociés et signés

- ✓ Activité 1.1.1 : Initier le processus de négociation technique des Accords transfrontaliers ;
- ✓ Activité 1.1.2 : Faciliter/accompagner la procédure de signature des Accords par les Etats.

Produit 1.2. Protocoles techniques bilatéraux opérationnels (armée, intérieur (police), justice)

- ✓ Activité 1.2.1 : Initier le processus de négociations des protocoles techniques.
- ✓ Activité 1.2.2 : Faciliter/accompagner la procédure de signature des protocoles techniques par les Etats.
- ✓ Activité 1.2.2 : Définir et activer les mécanismes de financement des lignes d'action visant à réprimer les pratiques illégales.

Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées transfrontalières concernées, en articulation avec les dispositions des accords transfrontaliers (produit 11) et des protocoles techniques opérationnels (produit 12)

Produit 2.1. : Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (compétences et capacités des gestionnaires)

- ✓ Activité 2.1.1 : Mobiliser un consultant au motif d'élaborer et/ou d'harmoniser le(s) code(s) de bonne conduite que se doivent d'observer par les staffs de différentes catégories professionnelles impliquées dans la gestion des aires protégées.
- ✓ Activité 2.1.2 : Définir et faire adopter au niveau de toutes les aires protégées transfrontalières, des critères de recrutements basés sur l'excellence.

Produit 2.2. : Les aires protégées transfrontalières concernées sont gérées dans un cadre de gouvernance clair et efficace au niveau national (statut administratif précis, transparent et public, intégrité territoriale, absence de conflits de chevauchements)

- ✓ Activité 2.2.1 : Faciliter l'élaboration et l'adoption d'au moins 1 cadre juridique et institutionnel approprié pour clarifier la gouvernance des aires protégées transfrontalière
- ✓ Activité 2.2.2 : Inciter et accompagner les parties à développer un schéma d'aménagement du territoire et un plan de gestion pour clarifier l'usage des terres dans et autour des aires protégées.

Produit 2.3 : Un cadre de collaboration multilatéral adéquat produit en rends disponibles les informations de renseignement nécessaires à une stratégie de LAB efficace (*early warning*, satellite, réseaux d'informations...).

- ✓ Activité 2.3.1 : Inciter et accompagner les parties à négocier et mettre en œuvre un cadre de collaboration multilatérale nécessaire à une stratégie de LAB efficace
- ✓ Activité 2.3.2 : Adopter et mettre en œuvre un mécanisme régional d'évaluation du niveau de mise en œuvre des protocoles de collaboration

Résultat 3. Les activités de transhumance sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous régional)

Produit 3.1 : Le cadre réglementaire et administratif de la transhumance est clarifié à chaque niveau de pouvoir pertinent (local, national, sous régional) et est rendu exécutoire et opérationnel

Produit 3.2 : Les dynamiques de transhumance sont gérées dans un cadre économique incitatif équitable

- ✓ **Activité 3.2.1 :** Inciter et accompagner les Etats à adopter une politique favorable à la consolidation du rendement économique de la transhumance formelle et enregistrée
- ✓ **Activité 3.2.2 :** Inciter et accompagner les Etats à adopter des options innovantes d'intensification d'élevage du bétail sur site.

Produit 3.3 : Un système régional de monitoring des activités de transhumance mis en place entre les Etats et les régions concernées, en concertation avec les gestionnaires d'aires protégées et avec les parties prenantes du secteur permet une gestion active des mouvements des cheptels (anticipation, gestion concertée des crises)

- ✓ **Activité 3.2.1 :** Inciter et accompagner les Etats à adopter un système de monitoring des activités de transhumance pour permettre une gestion concertée et active des mouvements de cheptels.
- ✓ **Activité 3.2.1 :** Adopter et mettre en œuvre un mécanisme régional d'évaluation de la mise en œuvre du système et du mécanisme pour une gestion concertée des crises.

Résultat 4. La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à une stratégie COM concertée à l'échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes

Produit 4.1. Contributions à une stratégie de communication « grand public »

- ✓ **Activité 4.1.1 :** Inciter et accompagner les parties à développer au niveau de chaque aire protégée des outils de communication articulée à une stratégie concertée à l'échelle régionale.
- ✓ **Activité 4.1.2 :** Adopter et mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation de l'impact de la communication au niveau, local, national et régional.

Produit 4.2. Contributions à la formulation de documents techniques de lobbying à l'attention des initiatives globales pertinentes

- ✓ **Activité 4.2.1 :** Accompagner les parties dans l'élaboration d'un document technique de lobbying à l'attention des initiatives globales pertinentes.
- ✓ **Activité 4.2.2 :** Adopter et mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation de l'impact du lobbying